

Date de création : 28.05.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**- 1.1 Identificateur de produit****- Nom du produit**

Aerosol Sprays, extrêmement inflammable

**Nivea en Eucerin Deo Spray, Nivea et Eucerin SUN Aerosol Spray,
Nivea Hair Care Spray et Mousse, Hansaplast et Hansaplast Foot****- Code du produit**

01861 / 48574 / 69758 / 68759 / 92067 / 92474 /
 80041 / 80044 / 80048 / 80049 / 80055 / 80059 / 80461 / 80476 / 80497 /
 81600 / 81601 / 81602 / 81603 / 81604 / 81605 / 81619 / 81636 / 81647 /
 81650 / 81694 / 82195 / 82230 / 82233 / 82237 / 82241 / 82244 / 82256 /
 82267 / 82271 / 82284 / 82286 / 82843 / 82883 / 82959 / 82979 / 82980 /
 82981 / 82991 / 83068 / 83730 / 83731 / 83764 / 83770 / 85902 / 85903 /
 85942 / 86801 / 86802 / 86803 / 86804 / 86805 / 86808 / 86855 / 86890 /
 86912 / 86925 / 86931 / 86942 / 86943 / 86944 / 86945 / 86946 / 86947 /
 86948 / 86949 / 86950 /

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation

Cosmetic Aerosol Sprays, Medical Devices Sprays

- Producteur/fournisseur :

SA BEIERSDORF NV
 SQUARE MARIE CURIE 20
 BE 1070 BRUXELLES/BRUSSEL

- 1.3 Numéro d'appel d'urgence**2 Identification des dangers****- 2.1 Classification de la substance ou du mélange****- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Attention! Récipient sous pression.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**- Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est marqué conforme à la directive 75/324/EEC.
 Le marquage des produits sera changé selon GHS / CLP progressivement pendant la période transitoire jusqu'en juin 2015.

- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

F+ Extrêmement inflammable

(suite de la page 1)

- Phrases R: 12 Extrêmement inflammable.
- Phrases S: 2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Identification particulière de certaines préparations: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Aerosol Sprays cosmétiques:
Produit: Préparation cosmétique, contiennent substances actives,
certains produits en plus de l' éthanol
Gaz propulseur: Propane, n-Butane, iso-Butane
Autres ingrédients sont marqué sur la boîte.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 75-28-5	isobutane	< 20,0%
EINECS: 200-857-2	F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	
CAS: 106-97-8	butane, pur	< 60,0%
EINECS: 203-448-7	F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	
CAS: 74-98-6	propane liquefie	< 20,0%
EINECS: 200-827-9	F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : Le produit n'irrite pas la peau.
 - après contact avec les yeux : Rincer avec beaucoup de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - après ingestion : Engourdissement
 - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

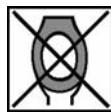
(suite page 3)

FR

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Monoxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NOx)
oxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Tenir à l'écart de toute flamme et source d'étincelles
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 -  Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 -  Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.
 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.
 - Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire
 - Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais. Danger d'éclatement sous l'action de la chaleur qui provoque la montée en pression.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 4)

FR

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
106-97-8 butane, pur
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
- Indications complémentaires : Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- Protection respiratoire : Non nécessaire en cas d'utilisation prévue
 - Protection des mains : Non nécessaire en cas d'utilisation prévu.
 - Protection des yeux : Non nécessaire en cas d'utilisation prévu.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- Aspect:
- Forme : gaz comprimé liquéfié
 - Couleur : specific to the product
 - Odeur : caractéristique
- **Modification d'état**
- Point de fusion : non déterminé
 - Point d'ébullition : non applicable, s'agissant d'un aérosol
- **Point d'éclair :** -42 °C
- **Température d'inflammation :** 365 °C
- **Auto-imflammabilité :** Le produit n'est pas spontanément inflammable.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, lors de l'utilisation, formation possible d'un mélange vapeur-air explosif.
- **Limites d'explosivité :**
- inférieure : 1,5 Vol %
 - supérieure : 10,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8300 hPa
- **Densité :** non déterminée
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **Viscosité :**
- dynamique : Non déterminé.
 - cinétique : Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Aucun effet d'irritation connu.
- des yeux : Pourraît entraîner irritations des yeux minimes passagères
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Seuls les emballages vides peuvent être recyclés
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Catalogue européen des déchets**
16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- Information supplémentaire sur la numérotation des déchets: Tenez compte, que la déclaration d'un numéro de déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE(Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.
- **Emballages non nettoyés :**
- Recommandation : Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **14.1 No UN**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, flammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR** 2 5F Gaz.
- Classe 2.1
- Étiquette
- **IMDG, IATA**
- Class 2.1
- Label 2.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 6)

FR

- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
- Indice Kemler :	-
- No EMS :	F-D,S-U
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu'à 30 Kg (poids total). ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu'à 30kg possible (poids total).
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D
- "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
- Prescriptions nationales :	
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction	NFPA 30B: Haimousse: Level 1, tous les autres produits: Level 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes	H220 Gaz extrêmement inflammable. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. R12 Extrêmement inflammable.
-----------------------	--

- Service établissant la fiche technique :	Service Protection de l'environnement/ Sécurité
- Contact :	Hubertus Ziebell, Phone: +49-40-4909-4543
- Acronymes et abréviations:	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)